

Réunion ordinaire

Vendredi 28 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi 28 mars, à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Darcy Jean-Claude, Maire.

Présents: M. DARCY MMES et MM MORIN GAMBÉ DENAUW DESAUNAY PIAT P. PIATJC PETIT JOSSEAUX VAN HOUTEGHEM D'HEYGERE

Absents excusés :

Absents:

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

DÉPARTEMENT OISE
ARRONDISSEMENT COMPIEGNE
Effectif légal du conseil municipal 11
Nombre de conseillers en exercice 11

-1-

Communes de moins
de 1 000 habitants

COMMUNE :
BAUGY

Élection du maire et des
adjoints

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de mars à 20 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de BAUGY

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case):

GAMBÉ Veronique	PIAT Jean Christophe	CHAMPION ep D'HEYGERE Françoise
DENAUW Michel	PETIT Françoise	
DESAUNAY Stéphane	MORIN Françoise	
DARCY Jean Claude	JOSSEAUX Joëlle	
PIAT Patrick	VAN HOUTEGHEM Isabelle	

Absents 1 :

1. Installation des conseillers municipaux 2

La séance a été ouverte sous la présidence de M Jean-Claude DARCY, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Monsieur DARCY a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. D'HEYGERE, PIAT P. ROYAL F, GAMBÉ Veronique, DESAUNAY, JOSSEAUX, VAN HOUTEGHEM, PIAT J.C., PETIT

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____ 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : _____ 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : _____ 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : _____ 10
- e. Majorité absolue 4 _____ 5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DARCY Jean - Claude	10	Dix

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : _____
- e. Majorité absolue 4 : _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : _____
- e. Majorité absolue 4 : _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M. DARCY Jean - Claude a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

4 La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
5 Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
6 Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M DARCY Jean Claude élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à2..... le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : _____
- e. Majorité absolue 4 : _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>NORIN Françoise</u>	<u>10</u>	<u>Dix</u>

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : _____
- e. Majorité absolue 4 : _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : _____
- e. Majorité absolue 4 : _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M me Norin a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

7 Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
8 Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue 4

_____ 0
 _____ 11
 _____ 0
 _____ 10
 _____ 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique).	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme GAMBÉ Veronique	10	Dix

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue 4

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue 4

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Mme GAMBÉ Veronique a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue 4

9 Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
 10 Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) . _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] _____
- e. Majorité absolue 4 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) . _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] _____
- e. Majorité absolue 4 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) . _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] _____
- e. Majorité absolue 4 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

11 Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
12 Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) . _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] _____
- e. Majorité absolue 4 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) . _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] _____
- e. Majorité absolue 4 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28 mars 2014, à _____ heures, 4.5 minutes, en double exemplaire 16 a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le secrétaire,

[Handwritten signatures in blue ink]

Le maire (ou son remplaçant): *[Signature]*

Le conseiller municipal le plus âgé: *[Signature]*

Le secrétaire: *[Signature]*

Les assesseurs: *[Signatures]*

[Signature: D'Heyg]

[Signature: Beau]

[Signature: Puy]

[Signature: Le Gaultier]

13 Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

14 Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

15 Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

16 Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

DÉLIBÉRATION N°2014_006

OBJET: Élection des représentants du **Conseil municipal au CCAS et désignation des membres extérieurs.**

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal a élu les Délégués communaux suivants :

Représentants du Conseil :

MMES et MM : DARCY GAMBÉ DENAUW PIAT P.

Et nommé les membres extérieurs suivants :

MMES et MM : DESAINT N. GOMEZ N. LABOUREUR C. MITTELETTE M. QUETTE G.

DÉLIBÉRATION N°2014_007

OBJET: Désignation des délégués au **SIAVA**

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal désigne les Délégués communaux suivants :

Délégués titulaires : MME. LEGOUX M.PIAT JC

Délégués suppléants : MM. DARCY DESAUNAY

DÉLIBÉRATION N°2014_008

OBJET: Désignation des délégués au **SIRS MONCHY BAUGY BRAISNES**

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal désigne les Délégués communaux suivants :

Délégués titulaires : MMES. MORIN GAMBÉ, d'HEYGERE.

DÉLIBÉRATION N°2014_009

OBJET: Désignation des délégués au syndicat intercommunal Monchy Baugy **de la Plaine de Jeux**

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal désigne les Délégués communaux suivants :

Délégués titulaires : MM. PIAT J-C. DESAUNAY S PETIT F

DÉLIBÉRATION N°2014_010

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ASSEMBLEES GENERALES ET SPECIALES DE L'ADTO AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE L'ADTO

Le Conseil Municipal

VU les articles L. 1524-5 et L.1524-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

- désigne Monsieur DARCY Jean-Claude, Maire comme représentant(e) aux Assemblées Générales et Spéciales des actionnaires minoritaires de la Société ADTO
- accepte l'augmentation du capital social de la société
- renonce au droit préférentiel de souscription au profit du Conseil Général de l'Oise

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

DÉLIBÉRATION N°2014_011

OBJET: Désignation des délégués à la commission permanente **d'Appel d'Offres.**

En prévision des travaux à réaliser sur le territoire de la commune de BAUGY, le Conseil Municipal désigne les Délégués communaux suivants pour constituer la **Commission d'Appel d'Offres** :

Président : M. DARCY JC

Titulaires : Mme MORIN Mme GAMBÉ

Suppléants : M. PIAT JC M. VAN HOUTEGHEM

DÉLIBÉRATION N°2014_012

OBJET : Désignation des délégués au **SIVOM d'adduction d'eau et d'assainissement de MONCHY-HUMIERES**

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal désigne les Délégués communaux suivants :

Délégués titulaires : MMES.et MM DARCY MORIN GAMBÉ PIAT P. VAN HOUTEGHEM

DÉLIBÉRATION N°2014_013

OBJET: Désignation des délégués au **SIVOM de RESSONS SUR MATZ**

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal désigne les Délégués communaux suivants :

Délégués titulaires : MMES MORIN GAMBÉ

Délégués suppléants : M. DARCY Mme d'HEYGERE

DÉLIBÉRATION N°2014_014

OBJET: Désignation des délégués **aux Commissions Communales**

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal désigne les Délégués communaux suivants :

Commission de Finances :

MMES et MM DARCY MORIN PIAT P PIAT JC

Commission des Fêtes :

MMES et MM DARCY GAMBÉ DENAUW PETIT VAN HOUTEGHEM

Commission du Cimetière et de L'EGLISE:

MMES et MM DARCY MORIN NICOLLE DENAUW LEGOUX

Commission voirie :

MM DARCY DENAUW PIAT P PETIT

Commission des Travaux :

MM MME DARCY GAMBÉ DENAUW PIAT P. MORIN Francis

Commission Éclairage Public :

MM DENAUW DESAUNAY

Agent entretien :

MM MORIN GAMBÉ DENAUW

Commission du Marais :

MM DARCY DENAUW PIAT P PIAT JC

Commission d'Urbanisme :

MM DARCY MORIN GAMBÉ PIAT P. PETIT JOSSEAUX VAN HOUTEGHEM

Commission Bulletin Municipal

MMES et MM d'HEYGERE JOSSEAUX VAN HOUTEGHEM MORIN

DÉLIBÉRATION N°2014_015

OBJET: Élection des représentants du Conseil municipal au Syndicat des Energies de la zone Est de l'Oise SEZEO

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal a élu les Délégués communaux suivants :

Représentants du Conseil :

Monsieur le Maire : DARCY Jean-Claude

Deux titulaires : MORIN JOSSEAUX

Un suppléant : VAN HOUTEGHEM